



Retrait frauduleux au guichet de la banque postale

Par Visiteur

Une dame africaine munie d'un faux passeport à mon nom et de deux chèquiers interceptés à mon nom s'est présentée à 3 reprises à 3 guichets de la banque postale (2 où je n'ai pas mon compte et 1 où j'ai mon compte) et a réussi à faire le vendredi 23 mai 2008 deux retraits frauduleux au total de 800 EUR et a tenté le samedi 24 mai 2008 un troisième par mandat au guichet où est mon compte. Comme je suis connue dans mon agence, la 3ème tentative a échoué. La banque postale me demande de signer un acte de subrogation au profit de la banque postale afin de déclencher le remboursement. Mais je ne reste pas tranquille avec le fait que cette personne a un faux passeport et je crains que de nouveaux retraits en espèces passent par suite de négligence et de non-fermeté de la part de tous les guichetiers de France. La Banque Postale me dit que mon compte est sécurisé pour 10 ans car il y a eu dépôt de plainte et que le système informatique de la Banque Postale pendant 10 ans exigera pour mon cas l'insertion (et non plus seulement la vue) d'un numéro de chèque (pour prouver le chéquier non volé cette fois) avant la délivrance d'espèces. Y a t-il un texte ou un décret me prouvant ces dires ? Quelles sont les obligations de la Banque Postale pour sécuriser mon compte ? Connaissez vous un site internet qui parle de ces obligations que les banques ont pour sécuriser les opérations... Merci par avance pour votre soutien

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Avez vous déposé plainte personnellement pour faux et usage de faux auprès des services de police ou de gendarmerie?
La banque a à sa charge une obligation de prudence et de sécurité et doit donc de ce fait mettre en ?uvre tous les moyens pour vous assurer la meilleure gestion de votre compte. JE pense que cette garantie que la banque vous offre doit être précisée dans le contrat passé avec votre banque.

Cordialement.

Par Big

Bjr mn compte a la poste a ete frauder 4aout 2013
Quelqun se presenter au
Guichet avec ma piece d identiter pr retirer 400?
Et la j ai bloquer mn compte j ai porter plainte je voudrai savoir coment sa marche apres est ce ke la police va me dire la
personne ki a retirer des soud a mn compte ou est ce ke je serai rembourser apres ??? Besoin d votre avis merci